

## DIRECTION JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE

### Charte de Bonne Conduite Point Cyb – Espace Numérique Pôle Jeunesse de la Roseraie

#### 1 – Définition et accès

Le Point Cyb - Espace Numérique du Pôle Jeunesse de la Roseraie - Service Information Jeunesse, est un service gratuit proposé aux seuls adhérents du Pôle Jeunesse de la Roseraie.

#### 2 - Objectifs

- Améliorer l'accès à l'information des jeunes,
- Créer des services de proximité et en permettre l'initiation,
- Favoriser l'expression et la citoyenneté des jeunes,
- Développer les pratiques artistiques et culturelles grâce au multimédia.

#### 3 - Modalités de réservations

- Réservation à effectuer auprès d'un animateur / informateur jeunesse.
- Les connexions, ainsi que les réservations se font à l'heure.
- La connexion est limitée à 2 heures par jour sauf pour les travaux exceptionnels (rapports de stage, travaux scolaires, etc.) où elle sera limitée à 4 heures par jour.
- Accès prioritaires aux adhérents du Pôle Jeunesse de la Roseraie avec un maximum de 3 heures non consécutives de réservation par semaine.

Selon la disponibilité des postes, le temps de connexion pourra être étendu au-delà de la réservation. Le poste pouvant être attribué à un autre usager à tout moment et immédiatement par l'animateur / informateur jeunesse.

#### 4 - Règles d'utilisation

Tous les travaux d'impression sont soumis à l'application de tarifs définis. (Cf. grille tarifaire)

L'utilisation d'un poste informatique est réservée à l'usage exclusif d'une seule et même personne à la fois. Toutefois, en fonction de la nature de la demande, l'animateur / informateur jeunesse pourra autoriser deux personnes sur le même poste.

Le Point Cyb sera fermé aux consultations simples et aux travaux exceptionnels lors d'ateliers spécifiques mis en place par l'équipe du Pôle Jeunesse de la Roseraie. Une planification trimestrielle des différents ateliers sera communiquée aux usagers.

Toute utilisation de mémoire flash (Clef USB) et tout rapatriement de fichiers sur les postes doivent faire l'objet d'un accord préalable de la part d'un animateur / informateur jeunesse.

## 5 - Les restrictions

Il est interdit de :

- Consulter des sites à caractère pornographique, pédophile, ou raciste.
- Télécharger des logiciels et /ou de modifier l'environnement de travail des ordinateurs.
- De consommer des aliments et des boissons à proximité des postes.
- D'utiliser son téléphone mobile pour des appels afin de ne pas déranger les autres utilisateurs.

L'utilisateur engage sa pleine responsabilité pour tout achat sur des sites payants.

Par ailleurs, aucun colis ne pourra être livré au Pôle Jeunesse de la Roseraie.

L'utilisation d'Internet peut faire l'objet, à tout moment, d'une surveillance de la part des animateurs / informateurs jeunesse.

Les usagers se connectant sur les sites de dialogues en direct doivent respecter les lois, chartes et règlements en vigueur concernant l'utilisation d'Internet, notamment ceux portant sur le respect de l'identité humaine, la vie privée, les libertés individuelles ou publiques, la consultation ou la diffusion des contenus à caractère illicite.

Tout usager ne respectant pas les dispositions de la présente charte est passible d'une interdiction d'accès au point Cyb - Espace Numérique. Le SIJ se réserve alors le droit de le radier définitivement de la liste de ses adhérents.

Ceci n'exclut nullement d'éventuelles poursuites prévues par la Loi.

## 6 – Respect de la Charte de la Laïcité dans les services publics

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle garantit des droits égaux aux hommes et aux femmes et respecte toutes les croyances. Pour assurer cette conciliation entre liberté de conscience de chacun et égalité de tous, la laïcité s'impose à l'ensemble des services publics, quel que soit leur mode de gestion.

A ce titre, les usagers du Point cyb et du Pôle jeunesse devront respecter la Charte de la laïcité dans les services publics consultable par voie d'affichage ou sur internet :

[https://www.info.gouv.fr/upload/media/organization/0001/01/sites/default/files/contenu\\_piece-jointe\\_2022\\_12\\_charte\\_de\\_la\\_laicite-.pdf](https://www.info.gouv.fr/upload/media/organization/0001/01/sites/default/files/contenu_piece-jointe_2022_12_charte_de_la_laicite-.pdf)

## 7 - Les horaires de fonctionnement

Les horaires sont consultables sur place dans les locaux et sur le site [www.sij-montauban.fr](http://www.sij-montauban.fr)

## 8 - Accord

Le seul fait d'adhérer au Pôle Jeunesse de la Roseraie du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, constitue pour les jeunes une acceptation de cette Charte de bonne conduite.

## 9 - Date d'effet

La présente Charte a été approuvée par délibération N°80/05/2025 du Conseil Communautaire du 22 Mai 2025